



Les Échos de l'Île du Large



Christian DROMARD,
Président de l'association
des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf

Cette année 2019 qui s'achève aura connu quelques péripéties qui démontrent encore un peu plus que la revalorisation de l'île du Large n'est pas si simple. Entre autres conséquences - et outre de renforcer notre détermination - il nous a paru nécessaire de faire davantage connaître notre action.

Ainsi, cet « Écho du Large » se veut être le support de notre relation avec vous adhérents, amis, bénévoles, élus, journalistes, mécènes, partenaires, qui accompagnent et soutiennent notre association pour la sauvegarde de l'île du Large Saint Marcouf, cet élément unique du patrimoine maritime normand.

Certes il existe des moyens plus actuels - site internet, réseaux sociaux, messagerie électronique, etc. que nous n'abandonnons évidemment pas, ce journal sera également publié sur notre site - mais il semble que la formule « papier » reste encore bien utile, plus informative, peut-être plus mobilisatrice et moins fugace.

Ce sera à vous de nous le dire.

OUVERTURE ...

Sur le fond, notre objectif est et demeure la revalorisation de cette île, ce qui passe par sa réouverture au public, donc sa restauration, en tout ou partie, et sa conservation.

Ce n'est pas un caprice de plaisancier mais une condition indispensable pour assurer sa sauvegarde, en plus d'autres considérations, notamment de développement de l'attractivité touristique et nautique de la Manche-est dont elle est la seule vraie île.

Notre détermination est d'autant plus forte que rien ne s'oppose véritablement à cette ouverture, raisonnable et raisonnée s'entend, comme nous essayons de l'expliquer dans ces colonnes, que ce soit au titre du patrimoine historique ou de l'environnement.

L'ouverture c'est aussi de considérer que la préservation des patrimoines, historiques ou environnementaux, ne peut être réellement et durablement envisagée qu'avec le concours de la population, mais surement pas sans elle et, encore moins, contre elle.

La population riveraine, très largement représentée dans les amis de l'île du Large, fera siennes les exigences de sa

sauvegarde, dans toutes ses dimensions patrimoniales pour autant que l'on la laisse se l'approprier. C'est ce que nous démontrons déjà.

Depuis plus de seize ans, l'association accomplit des travaux, bénévolement et à ses frais, que l'État propriétaire n'aurait pas entrepris ou difficilement, et à un coût autrement plus élevé. En outre, nos initiatives et nos travaux ont permis d'enrayer un processus de destruction que les inspecteurs généraux du Ministère de la Culture, n'ont pas manqué de souligner dans un récent rapport d'expertise (voir sur le site de l'association).

La sauvegarde de monuments suscite des actions de mobilisation populaire de plus en plus fréquentes et importantes. Ce n'est pas une mode, c'est une véritable évolution sociologique, autant qu'économique, qui atteste de la vivacité de cette relation entre le patrimoine et son public, relation d'autant plus active qu'elle sera directe. Nous, nous inscrivons dans cette évolution dont l'île du Large peut aussi devenir emblématique.

Ouverture encore, à propos de la question ornithologique car il y a une vraie divergence d'expertise et d'interprétation qui nous autorise à être déterminés dans nos objectifs.

À suivre en page 2

S O M M A I R E

Ouverture... 1-2

LE PROJET ALTERNATIF

Le projet alternatif des Amis de l'Île du Large 1-2

Évaluation des contraintes ornithologiques et environnementales 2-3

Restaurer l'accessibilité du port 4

L'Île du Large et la plaisance 5

Accueillir et transporter les visiteurs 4-5

TRAVAUX

Travaux réalisés de 2014 à 2019 6-7

BÉNÉVOLAT

Chantiers de bénévoles 8

Chantiers de formation et de réinsertion 8

LOGISTIQUE

Les bateaux de l'Île du Large 8

Logistique : un défi permanent 9

Nature des travaux et organisation administrative 9

SÉCURITÉ/HISTOIRE/JURIDIQUE

Sécurité, sécurité 10

Île du Large-St Marcouf : 15 siècles d'histoire 10

Péripéties juridiques et judiciaires... 11

ADHÉSIONS/DONS 12

LE PROJET ALTERNATIF DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE



Ce projet a été présenté aux élus du territoire le 27 avril dernier, à la mairie de Carentan. Auparavant, le principe en avait été proposé lors d'une réunion de ces mêmes élus le 8 octobre 2018.

Les lois et conventions cadres, tant françaises qu'euroennes, soulignent l'importance d'une sensibilisation, d'accès à la connaissance et de la participation du public aux actions de

préservation des patrimoines. De ce fait, la préservation d'un patrimoine comme celui de l'île du Large ne peut réellement s'envisager sans une ouverture au public, raisonnable et raisonnée, comme le propose notre association dans ce projet alternatif.

Comme tout projet de cette nature, il s'agit surtout d'une base de réflexion et de proposition, d'ouverture à la discussion.

Origine

Le statut et l'avenir de l'île du Large se posent depuis au moins cinq ans. L'Etat cherche à se désengager de sa responsabilité de propriétaire, sans pour autant en perdre la propriété, dont, en réalité, il n'a que faire...

À notre avis, Il semblerait donc préférable d'imaginer un nouveau statut administratif de l'île à partir d'un projet de valorisation et non de commencer par la structure sans projet, sauf à ne pas envisager de valorisation et à s'en tenir à une sorte d'abandon, ce qui est inconcevable pour notre association. (ce qui a été envisagé et l'est peut-être encore...).

La sauvegarde de ce type de monument passe par sa restauration, en tout ou partie, ce qui implique nécessairement des moyens.

Dans les circonstances actuelles, ces moyens ne peuvent pas être uniquement de source publique, ce qui implique d'avoir recours au mécénat et au bénévolat (ce que notre association fait déjà) dans une proportion importante.

Il est donc primordial d'en intégrer les conditions dans la réflexion du statut et, pour commencer, d'éviter des montages administratifs trop démobilisateurs.

Environnement du projet

L'île est maintenant classée Monument Historique à part entière. Elle est insérée dans la demande de l'Etat à l'UNESCO d'inscrire, dans la liste du Patrimoine Mondial, les sites du Débarquement.

C'est la seule île, normalement accessible, de toute la zone Manche Est-Mer du Nord dont elle est un élément important du paysage culturel, maritime, nautique et touristique de la Baie de Seine.

Elle est inscrite dans le périmètre d'une zone Natura 2000, et dans une Zone de Protection Spéciale « oiseaux » correspondant à des directives européennes en faveur de la protection des oiseaux de mer, mais qui n'exigent en rien la sanctuarisation de l'île du Large.

Elle est emblématique d'un indispensable consensus entre les activités humaines et la protection des patrimoines historiques et naturels, pas seulement pour elle-même mais pour toute la région.

Une période probatoire et de construction d'un vrai projet

À partir d'une évaluation des contraintes ornithologiques en vue d'un réaménagement dans le temps et dans l'espace des activités humaines À suivre en pages 2/3



Course du Figaro, 2019 : passage de la bouée Ouest St-Marcouf

Suite de la page 1 - Édito de C. Dromard

À ce sujet, comme cela est évoqué dans cette publication, nous ne pouvons que nous opposer à l'arrêté préfectoral de biotope des îles Saint Marcouf, qui amalgame, d'une façon fallacieuse, les deux îles comme si elles étaient similaires... préfigurant, sans doute et subrepticement, la sanctuarisation prochaine de cette zone.

Dans ce premier numéro, vous trouverez une synthèse du projet alternatif que nous avons présenté aux élus du territoire en avril dernier et qu'ils soutiennent. La presse s'en est d'ailleurs fait largement l'écho.

Ce projet part d'une expertise de la situation ornithologique et de protection du biotope de l'île dont vous trouverez le résumé dans ces colonnes, le rapport complet sera publié sur le site de l'association. Ce projet porte sur les visites, le transport du public et sur la restauration de l'accès original du port.

Il esquisse également une proposition de reprise par les collectivités territoriales riveraines, échelon bien plus per-

tinent pour un tel site, en évitant les structures administratives intermédiaires, inutiles et démobilisatrices.

En réalité il n'y a pas beaucoup d'alternatives à part d'en faire une autre réserve ornithologique sans le dire expressément, ce qui est doublement inacceptable. On peut comprendre que l'État ne puisse pas tout faire, mais on ne peut pas admettre que ce soit la raison, non avouée, d'un quasi-abandon alors qu'il existe d'autres solutions plus respectueuses de l'intérêt général, du bien commun et du public.

Ouverture des esprits et des mentalités, ouverture vers l'initiative, vers les projets, vers la responsabilité autant patrimoniale qu'environnementale.

... OUVERTURE !

¹ Ce serait la sixième de la zone Baie de Seine Occidentale (Pointe du Hoc-Val de Saïre)

Le compte-rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 septembre dernier, à Saint-Vaast-la-Hougue, est disponible sur le site de l'association.

LE PROJET ALTER

Suite de la page 1 sur l'île. (voir résumé du rapport ALISEA, p. 2 & 3), l'association abouti à une proposition de période probatoire de trois années qui porte sur les actions suivantes :

- Mesurer les incidences sur l'avifaune et le biotope du développement des travaux et de l'accueil de visiteurs., par la création d'un comité de suivi, et d'un groupe d'experts neutres, hors acteurs habituels. (voir le résumé du rapport).
- Élaborer un projet de restauration à moyen et long terme des ouvrages du port, désherbages et sécurisation du fort, reconstruction des moyens d'accès dans le fort (au moins l'une des tours d'escalier), sécurisation des visites, etc. en plus de la restauration de la passe d'accès d'origine (voir article J.M. Perignon, p. 4).
- Tester la visite du public et sa logistique, notamment le transport, le guidage, la sécurité (voir article C. Lhardy, p. 4/5).

- Définir une structure de reprise et de gestion de l'île en perspective du projet de revalorisation, avec les collectivités territoriales, par une convention à long terme permettant à l'association de mobiliser un mécénat et un bénévolat conséquent.

Une structure de gestion adaptée à un projet emblématique et ambitieux

L'association, dans son projet alternatif, préconise la création d'un Groupement d'Intérêt Public réunissant les collectivités territoriales concernées.

C'est une structure juridique, de droit public, chargée de la gestion d'une activité d'intérêt général. Elle est dotée de l'autonomie financière, administrative et juridique. Elle est constituée par des personnes morales de droit public auxquelles peuvent s'associer des personnes morales de droit privé, comme une association.

LE PROJET ALTERNATIF :

Évaluation des contraintes ornithologiques et environnementales



Par Agnès BAULE,
Co-dirigeante de la société ALISEA



Thierry CORN
Consultant biologiste

Résumé du rapport d'étude

ALISEA est une société d'étude qui intervient dans les domaines de l'environnement et de l'écologie. Elle est co-dirigée par Agnès Baule, ingénieur écologie, présidente honoraire de la Compagnie des experts de justice en environnement.

Avec Thierry Corn, consultant biologiste écologue, ancien chercheur associé au CNRS et enseignant à l'université Paris 8, ALISEA a été mandatée pour apporter un appui d'expert en vue d'une répartition spatio-temporelle de l'île du Large. Ces travaux ont commencé par une évaluation de la situation ornithologique de l'île et de son biotope, dont nous vous livrons ici le résumé du rapport. Celui-ci sera intégralement publié sur le site de l'association prochainement.

L'archipel St Marcouf est constitué de l'île du Large et l'île de Terre (environ 3ha chacune), à l'Est du Cotentin, seules îles des côtes françaises de la Manche Orientale. Elles sont à 400 m environ l'une de l'autre et à 7 km du littoral. Leur abordage est actuellement assez difficile et soumis à autorisation. Incluses dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et dans le site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale », elles font également l'objet d'un arrêté de biotope. L'île du Large est intégralement classée Monument Historique.

L'Association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf a entamé depuis plusieurs années, avec l'autorisation de l'État, propriétaire du site, une partie de rénovation de l'île du Large avec la participation de bénévoles. Réalisé à la demande de l'association, le rapport d'ALISEA a pour objet de faire le point sur les connaissances concernant l'île du Large et les actions menées pour sa préservation et d'amorcer un projet pour sa gestion, la préservation de son patrimoine naturel et historique et son ouverture au public.

Les îles ont fait l'objet d'occupations humaines diverses depuis le Moyen Âge. Sur l'île du Large, la fonction militaire a primé du 10^{ème} au 19^{ème} siècle (troupes britanniques et françaises de plusieurs centaines d'hommes, ouvriers des chantiers de fortifications). La présence des fortifications en fait un milieu artificialisé toujours actuel. Ce qui n'est pas le cas de l'île de Terre.

Le sol de l'île du Large est très riche en matières organiques en raison principalement des fientes des

NATIF DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE

Elle est particulièrement adaptée aux projets de développement culturel et touristique, intégrant la dimension territoriale, offrant une grande souplesse et une grande capacité d'adaptation aux circonstances, un cadre statutaire sécurisant.

Cette préconisation s'inscrit dans la perspective évoquée par le rapport de la Direction des Patrimoines du Ministère de la Culture (changement de statut de propriété, de gestionnaire, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre).



oiseaux marins et en chlorure de sodium à cause des embruns. Ces conditions limitent la biodiversité végétale sur l'île : la mauve en arbre, la bette maritime et quelques espèces de graminées sont largement dominantes, leur étendue varie selon les années. Les peuplements denses de mauves et/ou de bettes favorisent certaines espèces d'oiseaux. Les graminées, voire une faible couverture végétale, en favorisent d'autres. Une espèce protégée, la Soude ligneuse, citée dans l'arrêté de biotope, est présente dans un secteur en périphérie de l'île du Large ce qui facilite sa protection, au regard d'activités humaines.

La faune non immergée de l'île du Large est essentiellement représentée par des oiseaux. Certaines espèces en période interuptiale, utilisent l'île comme reposoir et dortoir et se nourrissent dans les eaux marines environnantes. Des échanges entre les 2 îles et avec le littoral peuvent avoir lieu en cas de perturbation. Sur l'île du Large, 7 espèces protégées, citées dans l'arrêté de biotope, sont nicheuses : le Goéland argenté, le Goéland marin, le Goéland brun, le Cormoran huppé, et plus récemment le canard Tadome de Belon, l'Aigrette garzette et le Pipit maritime. **Seule** l'Aigrette garzette présente actuellement une colonie conséquente à l'échelle de l'île pour ces « nouvelles espèces arrivantes ». **Deux autres espèces citées dans l'arrêté de protection de biotope « nichent » uniquement sur l'île de Terre : le Grand cormoran et le Fou de Bassan** qui y a été observé en position de reproduction, parfois dans des nids de Grand cormoran, ce qui peut indiquer une « concurrence » entre ces deux espèces. Pour cette dernière espèce **il n'y a pas d'attestation de la réussite du Fou de Bassan comme espèce nicheuse sur l'archipel de St Marcouf.**

Les données sur les effectifs récents des espèces nicheuses de l'île du Large s'appuient sur les relevés du GONm (2011, 2012 et 2015) et les travaux du bureau d'étude Biotope faits en 2016 à la demande de l'AILSM. Le Goéland argenté était l'espèce nicheuse la plus présente sur l'île du Large dans les années 1950/1960 et l'est toujours. Cette population a atteint un pic dans les

années 70 puis est revenue actuellement à peu près à sa valeur des années 50. La population du Goéland brun était la 2^{ème} quantitativement dans les années 50, a atteint un pic dans les années 70 et s'effondre actuellement sur l'île du Large ainsi que sur l'île de Terre.

Le Cormoran huppé représenté par quelques individus dans les années 50, remplace le Goéland brun comme 2^{ème} colonie de l'île du Large. Le Goéland marin n'est pas cité dans les années 50 ce qui montre son arrivée plus récente ; il forme la 3^{ème} colonie en importance remplacé par l'Aigrette lorsque celle ci est présente. Le Tadome de Belon et le Pipit maritime constituent des peuplements peu importants quantitativement et non pérennes. L'île du Large ne propose pas beaucoup de dimensions de niche écologique à ces deux espèces.

L'île du large ne présente pas d'espèce exceptionnelle d'oiseau nicheur. En dehors du Pipit maritime considéré comme quasi menacé au niveau national par l'UICN¹ toutes les autres espèces sont considérées comme préoccupation mineure au niveau national. Tous les oiseaux cités ci-dessus ont été classés comme espèces protégées par la loi depuis 1962 en France. Cette mesure a été prise contre la chasse pour la récupération des plumes et la collecte des œufs, qui avaient conduit à leur raréfaction, voire leur disparition à la fin du 19^{ème} siècle. Depuis, les milieux littoraux ont été recolonisés par ces espèces avec une augmentation de leurs effectifs mais aussi des remplacements d'espèces au cours du temps pour des raisons diverses, dont souvent des interactions entre espèces liées à des compétitions pour des ressources associées à la nourriture, à la reproduction. Il est difficile de se prononcer sur les peuplements à venir.

À ce jour les activités humaines sur l'île du Large n'ont pas empêché les Goélands argentés de s'y maintenir, les Cormorans huppés de voir leur population augmenter de façon significative. Il paraît aussi difficile d'imputer la chute des effectifs du Goéland brun sur l'île du Large ainsi que sur l'île de Terre aux quelques activités développées, le phénomène est présent sur d'autres îles de la Manche et dans d'autres

réserves. Le déclin de la population du Grand Cormoran, phénomène inquiétant sur l'île de Terre, se produit sur toutes les réserves naturelles où il est présent.

Dans le respect des principes du développement durable, l'Association propose **un projet de restauration de l'île du Large avec comme objectif de protéger les espèces et les habitats naturels et de préserver les éléments historiques** tout en offrant aux habitants de la région et aux visiteurs la possibilité de découvrir et de faire partager les richesses des Îles Saint Marcouf.

Ce projet est novateur dans la mesure où il s'agit d'une action conjuguant protection du patrimoine cul-

turel et naturel. Il n'y a pas de précédent actuellement en France en milieu îlien à notre connaissance.

Des difficultés se manifesteront certainement mais l'expérience mérite d'être tentée d'autant que l'association des amis de l'île du Large propose une période probatoire pour ce projet d'aménagement, avec un suivi précis des populations d'oiseaux. La réussite de ce projet sera profitable à l'économie touristique de la Manche et de la Région Normandie et dans une certaine mesure à l'activité d'entreprises locales du bâtiment. **Juin 2019**

¹ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. <https://uicn.fr>



...ce que nous ne voulons pas voir sur l'île du Large !



LE PROJET ALTERNATIF :

Restaurer l'accessibilité du port



Par Jean-Michel PERIGNON,
Conservateur Général Honoraire du Patrimoine



Thierry LETEISSIER

Au cours de l'hiver 2018-2019, Jean-Michel Perignon - aidé de Thierry Leteissier, de Jean-Pierre Brix et de Patrice Berton - ont effectué plusieurs campagnes de relevés topographiques du port de l'île du Large.

Les données ainsi recueillies ont été confrontées aux plans de construction, conservées aux archives de la Marine, ainsi qu'aux données et plans levés par l'architecte de l'association, Édouard Grisel, ce qui a permis de retrouver la passe d'origine, beaucoup plus facile et plus sécurisée que l'actuelle cheminement en baïonnette entre les cailloux.

L'accès historique du port de l'île du Large est retrouvé !

Les archives de la Marine à Cherbourg nous ont livré des documents précieux qui nous permettent de mieux comprendre comment s'est créé le port de l'île du Large et comment il a évolué de 1802 à 1862, date du dernier « attachement »¹ qui met en évidence l'état du port tel que certains de nos contemporains, qui fréquentaient l'île, l'ont encore en mémoire.

Ce qui nous préoccupe c'est l'entrée du port, actuellement, et depuis longtemps, mal commode, mal sécurisée malgré l'implantation de perches provisoires qui balisent l'entrée en baïonnette et qui évitent - en prin-

cipe - de briser les coques et les hélices sur un rocher affleurant.

L'entrée du port s'est faite avant 1858 sur le principe de cette baïonnette. Cette même année, un massif de maçonnerie très important a été réalisé afin de barrer cette entrée, en s'appuyant sur le rocher incriminé, et de proposer un axe d'accès au port plus direct par le sud-ouest.

Ce massif de maçonnerie aura tenu aux tempêtes environ trois ans. Sa destruction a entraîné l'encombrement du port par environ 2 000 m³ de pierres plus ou moins importantes, dont des blocs de parement à l'intérieur du port.

L'attachement de 1862² signé par l'entrepreneur Ch. Dufort, le garde du Génie E. Vaillant et le chef du Génie Desport, fait état de travaux importants de creusement d'un port et d'un chenal allant jusqu'à la laisse de basse mer³. Les cotes altimétriques de ce document sont basées non sur les cotes marines mais sur un niveau « 0.00 » qui est en fait le niveau de l'eau, encore actuellement (à quelques centimètres près) et qui reste dans la « cuvette » du port à marée basse.

Le port s'est ensuite petit à petit partiellement rempli des blocs de parement de la digue, et des diverses maçonneries des quais, du batardeau, de l'escalier et du môle, ainsi que de la maçonnerie de blocage de ces ouvrages, et, de plus, d'un apport non mesurable de pierres apportées par les tempêtes et qui proviennent partiellement des déblais du creusement des douves déversées à l'époque à l'extérieur, et qui sont bien sûr revenues.

Ce volume de pierre se chiffre en plusieurs milliers de mètres cube.

Plusieurs questions se posent pour la remise en état du port et la sécurisation de son accès.

Pour que le port retrouve son potentiel d'origine (1862) il conviendrait que les ouvrages qui - petit à petit, non entretenus, se sont écroulés - soient reconstruits, et en premier la digue qui est actuellement encore enfouie au tiers de son volume d'origine. Il conviendrait égale-



Simulation sur photo des accès, en baïonnette et direct (Ch. Lhardy/ PowerPoint de présentation du projet alternatif)

ment que le port encombré par des blocs divers soit dégagé. Ceci suppose que les blocs soient stockés, triés, et réutilisés après divers traitements de nettoyage et de retaillage pour certains.

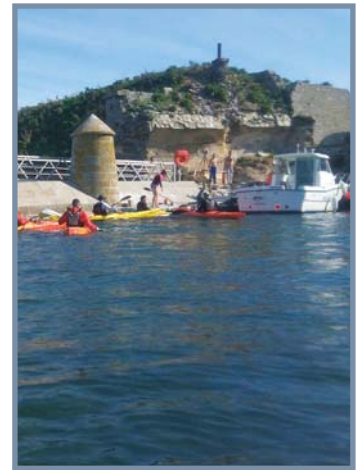
Le port qui avait en 1862 une profondeur de 3 mètres, n'a plus en son centre qu'une profondeur réduite de 2,70 mètres sur une petite surface.

La deuxième question concerne la sécurisation de l'accès. Le « seuil » assure actuellement une hauteur d'eau suffisante dans le port pour quelques embarcations de petites dimensions, mais il n'est franchissable que pendant une durée limitée en fonction des marées et des coefficients.

Dans l'axe d'accès de 1862 (environ à 60° sur la dame du batardeau) un relevé topographique rapide met en évidence qu'un dégagement modeste (une centaine de m²) permettrait d'assurer un accès direct au niveau du « seuil » qui ne devrait pas être abaissé.

Abaissier le « seuil » reviendrait en effet à abaisser également le niveau d'eau dans le port à marée basse et à réduire également la surface utile de la « cuvette ».

Il semble donc que ce dégagement, à minima, permettrait de simplifier et de sécuriser l'accès au port, en l'accompagnant d'un balisage de bouées à l'entrée du « chenal », et en indiquant le cap à suivre sur la dame du batardeau.



par Christophe Lhardy

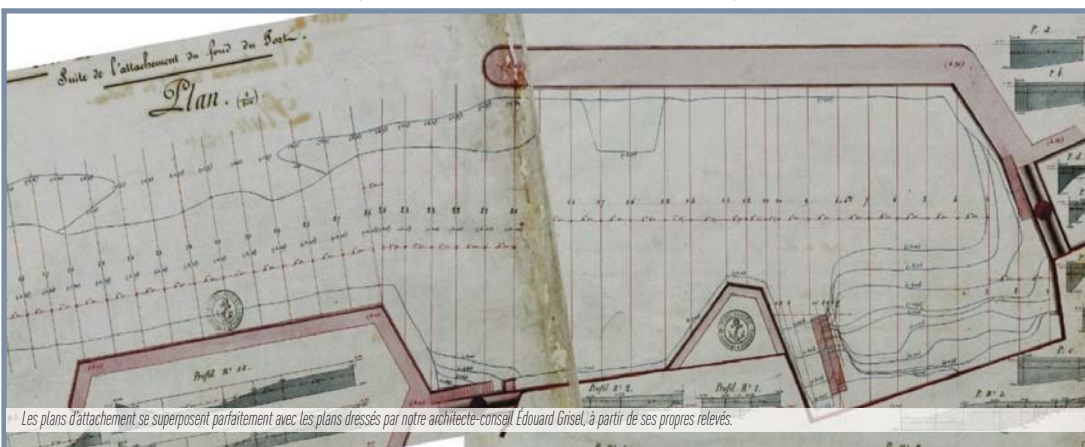
Christophe Lhardy est administrateur de l'association dont il est le secrétaire et également l'informaticien. Il gère le site internet et la page Facebook de l'association.

L'ouverture au public est un objectif fondamental de l'association dont découle la restauration de l'île et, de fait, sa conservation.

La crainte d'un envahissement par un public trop nombreux et préjudiciable à l'écosystème de l'île fait sourire lorsque l'on connaît les contraintes d'accès, contraintes qui forment une protection, naturelle pour le moins, à toute tentative d'invasion touristique : outre la météo, inconnue de cette équation plutôt complexe, les marées, leurs horaires et leur coefficient, limitent assez considérablement l'accessibilité de l'île.

La visite de l'île du Large

Dans l'optique de ces premières visites guidées, proposée dans le cadre de la période probatoire du projet alternatif, l'association distingue deux phases.



Les plans d'attachement se superposent parfaitement avec les plans dressés par notre architecte-conseil Édouard Grisel, à partir de ses propres relevés.



par Dominique TINCELIN

Dominique Tincelin est un pratiquant de la voile depuis une soixantaine d'années (régate en dériveur et en habitable, croisière avec récemment un tour du monde). Anciennement président d'un club nautique, de la Ligue de Voile de Basse-Normandie, et pendant une trentaine d'années trésorier de la Fédération Française de Voile. Il est maintenant administrateur de l'Association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf et fait partie de la commission « Mer » de l'association où il a en charge la relation avec les clubs nautiques.

Les îles de Saint-Marcouf sont les seules îles présentes en Baie de Seine allant de Saint-Vaast-la-Hougue à Le Havre, zone de navigation desservie par de nombreuses marinas accueillant bateaux à voile et bateaux pêche-promenade équipés de moteur exclusivement. On peut estimer le nombre de bateaux habitables de cette zone à plus de 3 000 unités, sans compter nos amis allemands, belges, britanniques et néerlandais qui croisent en Manche vers l'Ouest et l'Atlantique.

L'île du Large et la plaisance

Parmi toutes les opportunités soifrant aux plaisanciers (balade en mer, régata, pêche de loisir, découverte de la mer avec les écoles de voile, etc.), celle de débarquer sur une île habitée ou déserte comporte, outre le fait d'être un but de balade en soi, surtout un parfum d'aventure.

En effet choisir son mouillage soit dans le sud, soit dans la Fosse à Canons située à l'est, ou accéder au port à marée haute si le tirant d'eau du bateau emprunté le permet, sont des plaisirs toujours renouvelés que procure l'île du Large. La tentation est grande de pouvoir visiter cette île pour y découvrir les fortifications et ses installations ainsi que les douves qui l'entourent, l'ensemble étant véritablement un des lieux remarquables du patrimoine nautique français. C'est la raison même de l'Association qui milite pour que cela redevienne possible.

C'est pourquoi l'Association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf a entrepris la démarche de contacter les différents clubs nautiques de Cherbourg à Le Havre pour expliquer son projet et les encourager à le soutenir. Parmi les premiers clubs contactés, la plupart ont

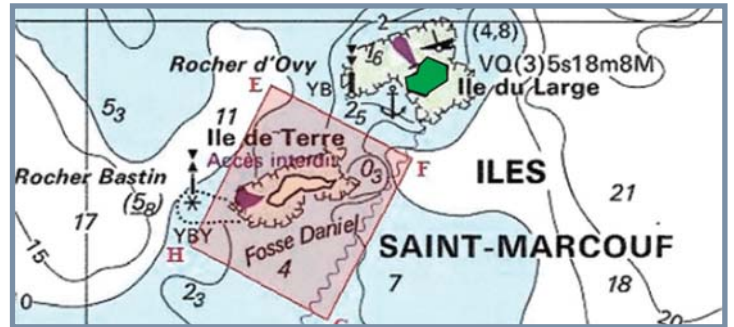
adhéré à l'Association et encouragent leurs membres à effectuer la même démarche individuellement.

L'Association réfléchit à mettre en place des mouillages que pourraient utiliser les adhérents, à améliorer l'accès au port. Le préalable est évidemment l'autorisation d'une ouverture au public. Aussi, si les conditions météorologiques le permettent, un rassemblement de bateaux sous forme de rallye nautique pourrait être organisé sur une journée.

Déjà, plusieurs courses passent près ou autour de l'île (Channel Race, le Figaro, le Tour de France à la Voile, etc.).

L'arrêté du Préfet Maritime ne concerne pas l'île du Large

L'interdiction de navigation autour de l'île de Terre ne concernent pas l'île du Large (voir la carte ci-dessous) qui n'a pas le même statut. Tout au plus, elle peut, dans certaines conditions de marées et de vent, gêner un peu les manœuvres sous voiles à l'approche du Rocher d'Ovy.



L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Le 3 octobre dernier, le Président du Conseil Départemental du Calvados, Jean-Léonce Dupont, présentait le plan stratégique "Mer, nautisme et attractivité du littoral" dont l'une des orientations (Axe 4, Engagement 13) vise à soutenir "le projet de mise en valeur et de préservation des îles Saint Marcouf, en soutien de la dynamique portée par le Département de la Manche".

LE PROJET ALTERNATIF :

Accueillir & transporter les visiteurs

La première est réservée aux adhérents de l'association et concerne essentiellement la visite des chantiers, des digues, chemin de ronde et d'une visite simple de la cour du fort

Cela implique de réaliser un balisage et la sécurisation du cheminement.

Ces visites seraient organisées au rythme de 1 à 2 visites par semaines.

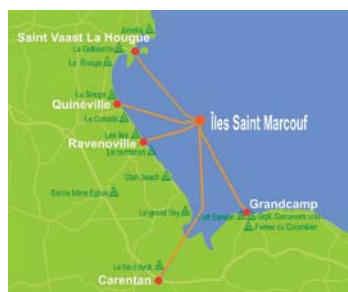
La deuxième phase visera le public, avec le même circuit, toujours sans monter dans le fort, selon un calendrier publié à l'avance. Les visites, sont naturellement guidées et entreront dans l'évaluation des incidences sur l'écosystème de l'île.

La durée des visites de ces deux phases ne devrait pas excéder une heure. Toutes les visites seront guidées par un bénévole de l'association, formé préalablement. Il n'est pas envisagé de visite libre, y compris pour les plaisanciers qui devront respecter des horaires de visites communiquées par les réseaux appropriés (Office de Tourisme, capitaineries de port, presse, affichage, etc.) Par la suite, et à partir des enseignements de la période probatoire, la visite de l'île du Large sera plus détaillée,

plus complète, grâce à des aménagements spécifiques et à des modalités de transport plus adaptées, mais toujours dans les limites qu'imposent la préservation des lieux et de leurs habitants.

Les sites de desserte possible

Saint-Vaast-la-Hougue : 14 km, départ du port / Quinéville : 9 km, départ du port de la Sinople ou de la plage / Ravenoville : 7 km, départ de la plage / Carentan : 22 km, départ du port / Grandcamp : 14 km, départ du port.



Le type de navire envisageable

Dans l'état actuel du port l'évaluation a été basée sur un bateau de type semi-rigide de 12 passagers, qui peut atteindre une vitesse d'environ 20 nœuds, soit un trajet de 20 à 30 mn selon le port de desserte et qui présente un tirant d'eau limité permettant d'accéder au port.

On peut imaginer d'autres embarcations, comme la nouvelle vedette de promenade, basée à Carentan « Belle de Carentan » mais qui, dans l'état actuel du port, ne pourraient débarquer leurs passagers qu'en les transférant sur une navette annexe.

Les conditions de débarquement

L'accès à l'île se ferait uniquement à marée haute, par le port de l'île.

Ceci implique de rétablir l'accès historique du port par le déblaiement, au moins partiel, des gravats se trouvant à l'entrée du port (voir article de restauration de l'accessibilité du port) et de réaliser quelques petits aménagements complémentaires (escalier d'accès au quai, rambarde et sécurisation)

L'approche économique

Selon la formule de transport envisageable et le niveau de fréquentation escomptable, le ou les bateaux-visiteurs doivent être utilisés également pour les chantiers de façon à mieux amortir leurs coûts fixes. L'estimation du prix du transport et visite, se situerait autour de 40 € par passager.

L'évaluation du nombre de visiteurs.

Une simulation réalisée sur la base de la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 démontre que sur les 115 journées ouvrables de cette période, 84 remplissent les conditions de marées.

Pondérées par un aléa météo (vent supérieur ou égal à Force 4 Bft) de 20%, on peut estimer à 63 le nombre de rotations.

Dans l'état actuel du port de l'île, le type de bateau envisageable, transporterait 756 passagers au minimum, en provenance d'un seul port de départ.

Une évaluation des différents types de visiteurs (plaisanciers, visites organisées, groupes, ou scolaires) aboutit à une fourchette de 1 800 à 7 500 visiteurs.

Toutefois, les simulations effectuées l'ont été sur des bases très restrictives, dans l'état actuel du port, qui n'autorise pas de navires plus importants.



L'île du Large Saint Marcouf

Travaux réalisés de 2014 à 2019



Le Port

- 2009 - 2019 : Consolidation et rejointement de la digue Nord. (D1)
- 2016 - 2017 : Rejointement du batardeau. (D2)
- 2014 - 2019 : Dégagement des gravas et sécurisation du corps de garde Nord-Est. (D3)
- 2015 : Réouverture de la vanne Nord-Est. (D3)
- 2016 : Étalement de l'escalier du corps de garde Nord-Est. (D3)
- 2016 : Restitution de la chape chaux sur la terrasse du corps de garde Sud-Ouest. (D6)
- 2016 - 2017 : Rejointement des murs au-dessus du corps de garde Sud-Ouest. (D6)
- 2014 - 2018 : Reprise des fondements du môle. (D7)
- 2014 - 2018 : Consolidation de l'angle de la jetée. (D8 - 1)

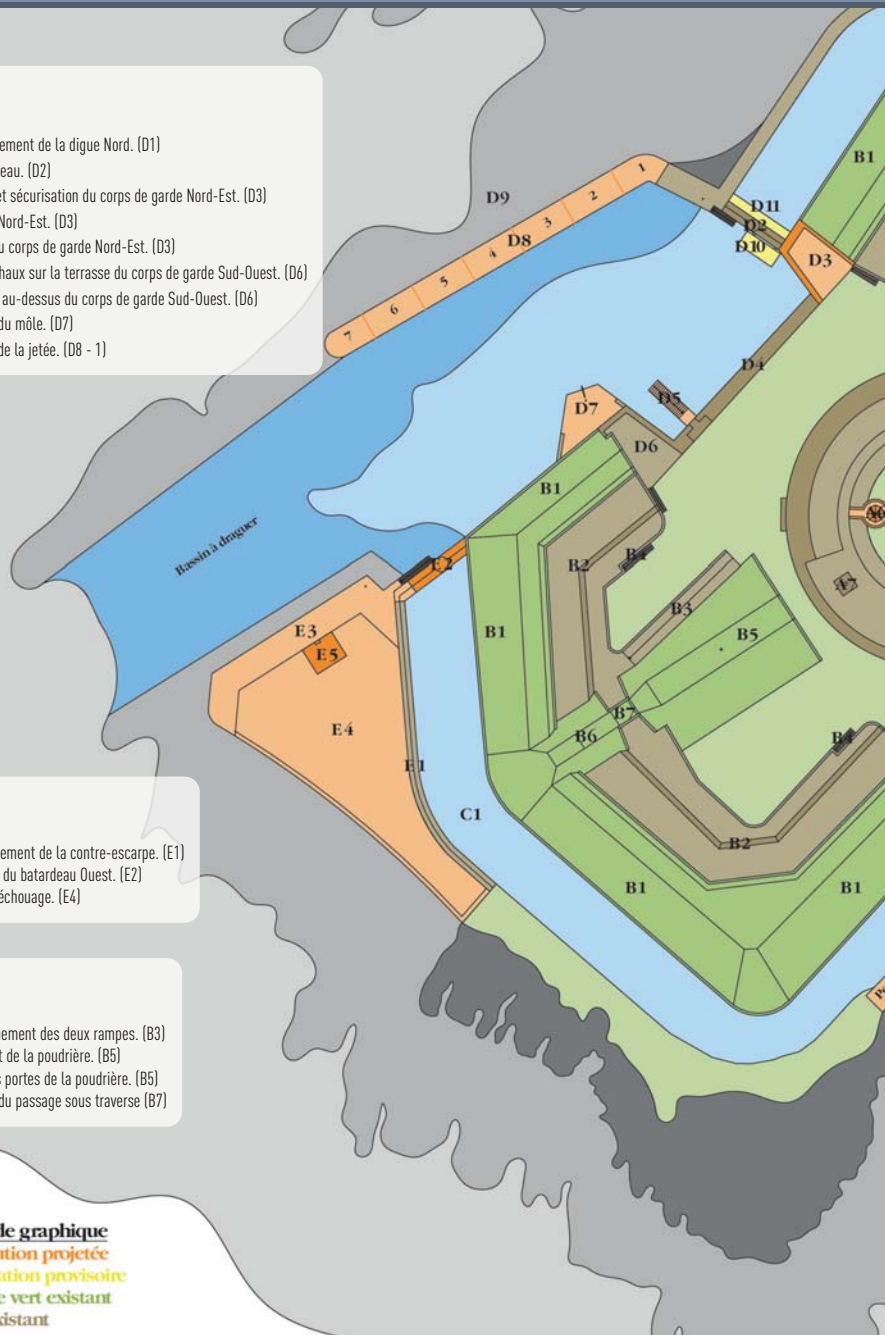
La Cognée

- 2014 - 2019 : Consolidation et rejointement de la contre-escarpe. (E1)
- 2015 : Nettoyage de l'escalier du batardeau Ouest. (E2)
- 2014 - 2019 : Reprise sous la cale d'échouage. (E4)

Enceinte fortifiée

- 2015 - 2016 : Restauration du couronnement des deux rampes. (B3)
- 2016 - 2018 : Restauration du surmont de la poudrière. (B5)
- Remplacement des trois portes de la poudrière. (B5)
- 2016 : Nettoyage et étalement du passage sous traverse (B7)

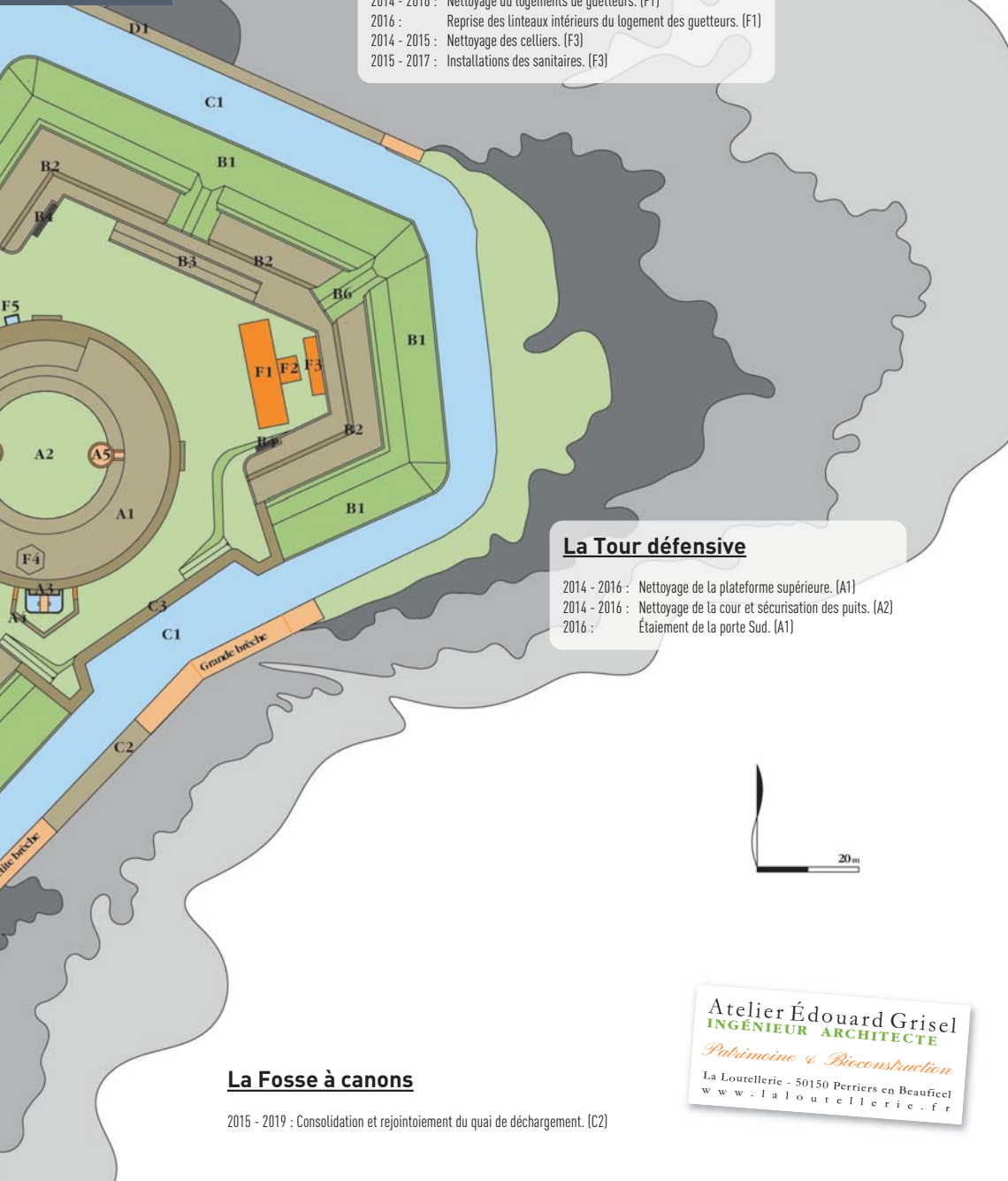
Légende graphique
 Restitution projetée
 Installation provisoire
 Espace vert existant
 Bâti existant



ouf

Installations sémaphoriques

- 2014 - 2016 : Nettoyage des logements de guetteurs. (F1)
- 2016 : Reprise des linteaux intérieurs du logement des guetteurs. (F1)
- 2014 - 2015 : Nettoyage des celliers. (F3)
- 2015 - 2017 : Installations des sanitaires. (F3)



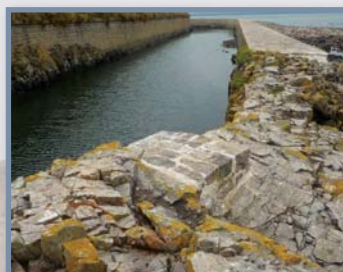
La Tour défensive

- 2014 - 2016 : Nettoyage de la plateforme supérieure. (A1)
- 2014 - 2016 : Nettoyage de la cour et sécurisation des puits. (A2)
- 2016 : Étaieiment de la porte Sud. (A1)

La Fosse à canons

- 2015 - 2019 : Consolidation et rejointoiement du quai de déchargement. (C2)

Atelier Édouard Grisel
INGÉNIEUR ARCHITECTE
Patrimoine & Réconstruction
La Loutellerie - 50150 Perriers en Beauficel
www.laloutellerie.fr



BÉNÉVOLAT

Chaque année c'est une centaine de jeunes et moins jeunes qui débarquent sur l'île du Large pour une semaine de chantier, par équipe de quinze personnes. C'est une expérience autant de vie – dans un cadre très particulier qu'est celui d'une île déserte en pleine mer – que technique où l'on s'initie à la restauration d'un monument historique.

Le recrutement des bénévoles pour les chantiers d'été, s'effectue dès le mois de février, directement sur le site de l'association ou via notre partenaire « REMPART » qui fédère plusieurs chantiers bénévoles de restauration du patrimoine en France et à l'étranger.

Chantiers de bénévoles

Les chantiers ont lieu de début août à fin septembre, l'accès à l'île ne nous étant, pour l'instant, autorisé qu'en dehors des périodes de nidification des oiseaux, d'août à avril. Les conditions météo et la disponibilité des bénévoles étant plus favorables l'été, c'est donc à

ce moment que sont organisés les chantiers. Chaque chantier se déroule du lundi au samedi matin, incluant les transports, qui dépendent de l'horaire des marées et de la météo. Le recrutement des bénévoles a lieu à partir de fin janvier.

Les demandes d'inscription sont enregistrées au moyen d'un formulaire internet, ensuite les candidats sont recontactés et leur inscription est validée selon la disponibilité dans le chantier demandé, et l'aptitude à intégrer un chantier. Il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence technique particulière,



POUR S'INSCRIRE À UN CHANTIER : rendez-vous sur le site de l'association dès la fin janvier

Chantiers de formation et de réinsertion



Thomas BRACQBIEN

Thomas Bracqbien est administrateur de l'association, assure la coordination des chantiers avec le Lycée de Laplace de Caen et participe à la communication de l'association. Il dirige une entreprise spécialisée dans l'événementiel d'entreprises.

Certaines semaines de chantier accueillent les stagiaires d'organismes de formation ou de réinsertion professionnelle : Protection Judiciaire de la jeunesse, la Mission locale pour l'emploi de Carentan et de Saint-Lô, le lycée Laplace de Caen.

Ces chantiers sont encadrés conjointement par ces organismes et par l'association.

Il est impossible de citer ici tous ceux qui mettent à disposition de l'association leur bateau, leur compétence, leur expérience, leur disponibilité, leur réseau, leurs moyens techniques, etc. d'une façon désintéressée, par conviction pour les objectifs de l'association.

Ponctuellement, ou plus régulièrement, voire d'une façon quasi permanente, ils sont plusieurs dizaines de femmes et d'hommes à œuvrer et permettre ainsi à l'association de développer ses activités :

transport maritime, logistique technique, alimentaire, encadrement technique des chantiers, gestion de la base-vie, administratif, gestion des adhésions, des inscriptions aux chantiers, l'achat, l'approvisionnement, la communication, les relations avec les institutions, l'entretien des bateaux, leur pilotage, etc.

Le bénévolat n'est pas un pis-aller, faute de pouvoir faire autrement. Les compétences sont bien réelles, souvent fondées sur l'expérience. Il concrétise la volonté

d'engagement et la mobilisation de la population riveraine pour ce qu'elle considère comme étant « son » patrimoine.

C'est cet engagement et ce bénévolat qui ont permis de faire connaître cette île, d'enrayer le processus de dégradation et contribuera à la sauvegarder.

C'est l'essence même de l'association des « Amis de l'île du Large Saint Marcouf ».



Jean-Pierre BRIX

Jean-Pierre Brix est administrateur de l'association. Il est aussi le propriétaire de l'Hôtel de France et du restaurant « Les Fuchsias ». Il a été nommé Ambassadeur de l'association et contribue à son rayonnement à St-Vaast-la-Hougue et dans tout le Val-de-Saire.



Xavier GRAVITZ

Xavier Gravitz est administrateur de l'association. C'est un ancien officier de la Marine Marchande.

Pour aller sur une île, il faut un bateau. C'est évident, mais pas toujours aussi simple...

Pour les chantiers, principalement, puisque l'île n'est pas encore ouverte au public, le groupe Mer et Nautisme de l'association (Thierry Letessier, Dominique Tincelin, Jean-Pierre Brix, et Pierre Thomine) organise tous les transferts de bénévoles, de matériaux, d'approvisionnement et d'outillage depuis Carentan, Grandcamp, Quinéville, Ravenoville et Saint-Vaast-la-Hougue.

Elle dispose pour cela de son propre bateau « l'Empereur », qui peut transporter jusqu'à 12 passagers et/ou 1,5 tonnes. C'est déjà pas mal mais pas suffisant.

L'association affrète donc selon les besoins, la barge d'ostréiculture de l'entreprise Philippe Rigault qui per-

Les bateaux de l'île du Large

met de débarquer, dans le port même ou dans les douves, jusqu'à 15 tonnes de matériaux ou d'eau.

Pour certains groupes, l'association affrète, depuis Grandcamp, « Flipper II », un ex-chalutier de pêche-promenade et envisage d'utiliser la nouvelle vedette de visites touristiques en mer « Belle de Carentan ». Parfois, certains « vieux gréements » de la région contribuent aimablement au transport des bénévoles.

C'est Jean-Pierre Brix, un des administrateurs de l'association, qui gère l'appel à des plaisanciers bénévoles pour acheminer, avec leur propre bateau, des

passagers ou de l'approvisionnement, notamment depuis Saint-Vaast-la-Hougue.

Tout cela reste bien évidemment, à conjuguer avec les aléas météo et les coefficients de marée qui commandent impérativement l'accès à l'île.



TRAVAUX



Pierre THOMINE

Pierre Thomine anime la logistique des chantiers et de l'association, dont il est aussi le trésorier. Il est ancien expert auprès des tribunaux.



LOGISTIQUE : un défi permanent

Faire vivre 120 bénévoles venus travailler par équipe de 15, chaque année sur les chantiers nécessite une logistique importante

Les conditions de vie sur l'île étant plus que spartiates, l'association s'attache à procurer un minimum de confort, malgré l'absence de logement en dur qui oblige à dormir sous tente.

La situation insulaire du site - abandonnée pendant 8 mois par an - représente un défi, renouvelé chaque année.

L'équipement

La grande poudrière, seul ouvrage relativement sain, est aménagée en base vie pour les repas et la cuisine (évier eau froide et chaude, gazinière, frigo) et relais GSM, avec courant en 220 volts.

Les ruines des anciennes latrines, provisoirement couvertes en bacs acier, abritent 3 cabines de douche de camping, ainsi que deux toilettes sèches.

Quatre cellules du fort abritent le matériel nécessaire aux chantiers, dont une aménagée en atelier avec établi et éclairage pour les petits dépannages.

Depuis trois ans, à partir de Grandcamp, la barge de l'entreprise de Philippe Rigault transporte les 10 000 litres d'eau nécessaires à l'hygiène et à la vaisselle. À l'arrivée, à l'aide de motopompes, il faut tout vider en deux heures dans les dix containers de 1 000 litres. Une réserve de 3 000 litres alimente directement par gravité l'évier et le chauffe-eau.

L'intendance alimentaire

La subsistance de quelques 120 personnes, nécessite environ 1 500 kg de produits longue conservation (conserves, produits secs, 500 litres d'eau en bouteilles, produits d'hygiène, etc.).

Chaque lundi matin, les produits frais et le pain viennent compléter l'alimentation. Les denrées périssables sont stockées en frigo sans rupture de froid. Les commandes sont gérées chaque semaine par deux bénévoles, auprès d'une grande surface locale.

La production d'énergie

En 2018 notre équipe de techniciens a installé huit panneaux solaires et un onduleur permettant d'alimenter

la base vie en 220 volts de manière fiable, le système a fonctionné sans interruption depuis sa mise en place. Le 1^{er} août dernier - après plusieurs mois d'absence - la lumière et le froid étaient toujours opérationnels.

La maintenance et la préparation

Au 1^{er} août, tout doit être opérationnel ! Par exemple hors de question d'avoir une panne de motopompe lorsqu'il faut vider en deux heures 10 000 litres d'eau... Chaque automne, après avoir sécurisé et fermé le site, il faut ramener à l'atelier de Carentan tous les matériels (groupes électrogènes, pompes, débroussailluses...), mais aussi les batteries, l'électroportatif, le chauffe-

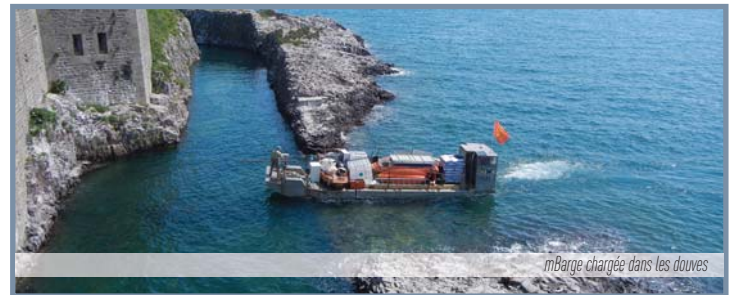
eau, le moteur HB de l'annexe, etc., pour nettoyer, réparer, vidanger, racheter etc. et les petits achats complémentaires.

La gestion des déchets

Deux composteurs de 1m³ ont été installés en 2016. Ils permettent le compostage de tous les déchets organiques, y compris la vidange des toilettes sèches. Deux ans plus tard, il subsiste une quantité limitée de compost pouvant être épandue sur place.

Les autres déchets (verres, plastiques, etc.) sont triés par catégorie et rapatriés.

Début août, les déchets en tous genres - qui se sont échoués sur l'île pendant l'hiver - sont ramenés à terre. Il faut aussi rappeler que le 28 octobre 2015, une opération de nettoyage de déchets divers, amenés par les tempêtes et quelques navigateurs indécents, avait permis de ramener plusieurs dizaines de m³ de débris à Grandcamp.



mBarge chargée dans les douves



Patrice BERTON

Patrice Berton est administrateur de l'association. Il est arrivé dans l'association en 2007 et a, jusqu'en 2018, assuré l'encadrement technique des équipes de bénévoles lors des chantiers d'été. C'est un passionné de maçonnerie à l'ancienne, d'archéologie et de l'histoire des acadiens cherbourgeois, du 1^{er} Empire, de l'artillerie et de la construction navale du XVIII^e siècle.

Édouard Grisel est architecte-ingénieur, spécialisé dans le patrimoine et en construction écologique de la Manche. Étant encore étudiant, il a participé aux chantiers d'été comme bénévole, puis est devenu architecte-conseil de l'association.



Édouard GRISEL



Nature des travaux et organisation administrative

Historiques (CRMH) et sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) qui a été affecté au site.

L'île du Large étant Site Classé Pittoresque (loi de 1930 et code de l'Environnement), située au centre d'une zone de protection spéciale et intégrée dans une zone Natura 2000, les travaux sont soumis à l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement, en plus de celui de l'Architecte des Bâtiments de France (Ministère de l'Écologie).

Les travaux maritimes (pose de balises ou de bouées de navigation) sont soumis aux règles s'appliquant au Domaine Public Maritime, sous l'autorité du Préfet Maritime et de la Direction interrégionale de la Mer, relevant du Ministère de l'Écologie et de la Transition Solidaire.

La programmation des travaux de l'association est élaborée avec le concours de l'architecte-conseil de l'association, Édouard Grisel, et soumise à l'accord des différentes tutelles.

Nature des travaux

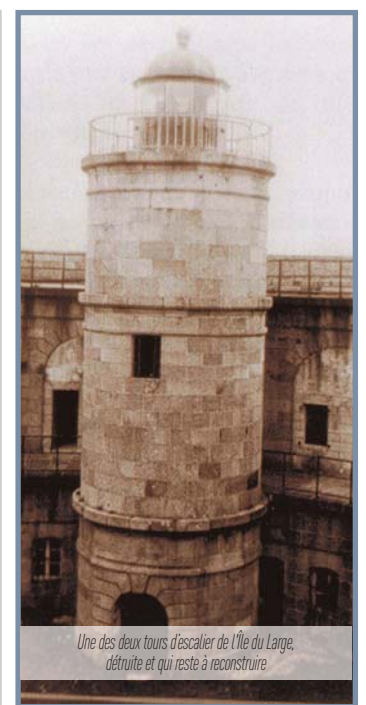
D'une façon générale et jusqu'à maintenant, les travaux réalisés par l'association sont des travaux de strict entretien.

Par travaux d'entretien il faut entendre tous les travaux ne modifiant pas l'aspect, l'agencement ou la morphologie des constructions existantes.

Par travaux de restauration, on désigne les travaux de reconstruction, selon un parti étudié et proposé par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, à la demande du Conservateur Régional des Monuments Historiques.

La réglementation distingue également les travaux de réparation et les travaux de modification qui font l'objet de procédures adaptées.

Tous les travaux sur l'île du Large relèvent des services de la Direction Régionale de la Culture (DRAC) qui comprend, entre autres, la Conservation Régionale des Monuments Historiques et le service des Architectes des Bâtiments de France.



Une des deux tours d'escalier de l'île du Large, détruite et qui reste à reconstruire

Les statuts de protection de l'île du Large et de propriété impliquent des tutelles administratives et des procédures différentes selon la nature des travaux.

Répartition administrative des travaux

Étant propriété de l'État (domaine privé) la supervision de son entretien incombe à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Étant intégralement classée « Monument Historique », les travaux de restauration sont entrepris sous la direction du Conservateur Régional des Monuments



Benoît TUVÉE

Originaire de Grandcamp-Maisy, Benoît Tuvée est membre de l'association depuis sa création. Administrateur depuis 2014, il est plus particulièrement en charge des questions de sécurité.

Officier supérieur de la gendarmerie nationale, il est actuellement officier opération du groupement de gendarmerie maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Faire venir, vivre et travailler des bénévoles sur une île pose forcément la question de leur sécurité.

Cette préoccupation est apparue comme étant centrale dès les premiers chantiers estivaux de l'association, C'est un souci majeur des dirigeants de l'association.

Plusieurs principes régissent la recherche d'une sécurité maximum pour les bénévoles.

Un lien étroit avec le CROSS

D'un commun accord, il a été convenu tant avec le CROSS Jobourg qu'avec le SDIS 50 que la sécurité des personnes sur l'île du large devait être assimilée à celle de la sécurité en mer, comme pour un bateau. C'est donc le CROSS¹ qui est en charge de l'analyse de la situation et de la coordination des moyens nécessaires (hélicoptère de la Marine Nationale ou de la Sécurité Civile, canot ou vedette de la SNSM, accueil à quai par VSAB des sapeurs-pompiers...). Le CROSS est informé avant chaque semaine de chantier de la composition

Sécurité, sécurité !

des équipes de bénévoles, et des coordonnées des responsables de l'association à terre.

Les responsables de chantier effectuent un « essai radio » en début de semaine avec le CROSS et le Sémaphore de St-Vaast chaque début de semaine.

Cette proximité avec les spécialistes du sauvetage s'est également traduite par un exercice important organisé par le CROSS. Plusieurs hélicoptères et moyens de la SNSM se sont ainsi familiarisés avec le site et ses contraintes.

Responsabilisation de chacun

Le second principe est celui de la responsabilisation des bénévoles participants aux chantiers. Dès leur inscription, les bénévoles sont informés des contraintes d'un séjour sur l'île et du règlement sur la sécurité. Ils sont par ailleurs informés qu'une certaine forme physique est nécessaire pour apprécier le séjour ainsi que de la nécessité d'un équipement adéquat.

Dès que les bénévoles prennent pied sur l'île, ils sont guidés par un des responsables de l'association, qui leur montre les zones dangereuses, les zones interdites, la zone de campement et ils sont sensibilisés aux règles à respecter tant pour les travaux que pour le séjour, ainsi que pour les transports maritimes. La décision de départ ou de retour de l'île est toujours prise en fonction des aléas météo, et toujours dans le sens de la sécurité. Il n'est d'ailleurs pas rare d'avoir à retarder le départ ou d'anticiper le retour à terre.



Sécurité des chantiers

Le dernier principe est celui de l'organisation et de l'équipement des chantiers.

À terre, une signalisation indique les passages interdits ou prévient des dangers. L'abordage de l'île est également sécurisé par la pose de perches.

Les équipements de protection individuelle fournis par l'association sont distribués aux bénévoles. En fonction des travaux, le port du casque et d'une brassière automatique est exigé par le chef de chantier.

¹ CROSS Jobourg

**VHF Canal 16
Tél. 196**



Des bouées couronnées sont installées en début de saison sur l'île.

Conseillé par un médecin urgentiste, une trousse de secourisme a été constituée et un bilan médical d'urgence (BMU) a été conçu en collaboration avec le médecin. Des fiches réflexes sont également à la disposition du responsable de chantier qui dispose d'une VHF et d'un téléphone mobile durci.

Soutenu par le centre de secours des sapeurs-pompiers, l'association fait former aux « premiers gestes » ses responsables de chantier.



Edmond THIN

Edmond Thin, est administrateur de l'association. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques dont une histoire des îles : « Les Îles Saint-Marcouf » (OREP, rééditée en 2013). Sa prochaine publication « Forts de mer en Cotentin et dans les îles anglo-normandes » (OREP, hiver 2019) présentera un panorama de l'évolution des fortifications côtières, de Louis XIV à celles de l'ingénieur allemand Fritz Todt, où seront également évoqués les forts des deux îles Saint-Marcouf.

Hughes Dupuy est le fondateur de l'association.



Hughes DUPUY

45 ans de mobilisation pour sa sauvegarde

Vers 515 : Saint Marcouf, né vers 484, évangéliste et prédicateur reconnu, crée le monastère de Nantus, sur la côte Est du Cotentin, et se retire souvent sur les îlots de Saint-Marcouf.

IX^e siècle : Les incursions vikings poussent les moines à quitter leur monastère, et à se réfugier, en 898, près du roi de France. Après le départ des moines, le roi conserve les reliques du saint qui guérissait les écrouelles.

Île du Large- Saint-Marcouf : quinze siècles d'histoire

X^e au XVII^e siècles : Un oratoire est établi sur l'île du Large, en souvenir de Saint Marcouf, resté populaire, et des religieux y séjournent jusqu'en 1256, puis épisodiquement, dans les siècles qui suivent.

1694 : Vauban fait édifier les tours de la Hougue et les petites redoutes côtières, de Morsalines à Sainte-Marie-du-Mont, mais le fort projeté sur l'île du Large, en 1706, n'est pas réalisé.

1795 : Les Anglais occupent les îles, les fortifient et en font un relais pour les émigrés pendant le Terreur (dont le dernier professeur de Louis XVI) et pour la correspondance avec les Chouans de Normandie.

1800 : Le « Nautilus », sous-marin de Robert Fulton, tente sans succès d'attaquer les vaisseaux anglais mouillés aux îles.

1802 : Les îles sont restituées à la France par le Traité d'Amiens et Bonaparte ordonne d'y créer sur l'île du Large, un fort, avec une très belle tour casematée de 53 mètres de diamètre. Napoléon III renforcera les fortifications.

1871 : L'île devient une prison pour près de deux cent « communards » pendant six mois.

1893 : Le Ministère de la Guerre remet l'île au service des Ponts et Chaussées.

6 juin 1944 : À l'aube, les îles sont le premier territoire français libéré par le commando U.S. d'Harvey Olson, suivi par un détachement des 4^e et 24^e escadrons de cavalerie.

1945 – 1975 : L'île du Large, déserte depuis 1901, année où son phare a bénéficié d'un fonctionnement automatique, est laissée à l'abandon et ses fortifications subissent les attaques répétées des tempêtes hivernales.

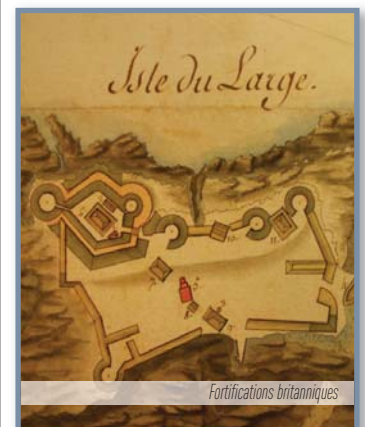
Ceci n'empêche pas les visites des plaisanciers de Saint-Vaast, Carentan ou Grandcamp. Les dégradations continues des digues et jetées attirent l'attention du commandant Noël et des élus locaux riverains sur l'urgence de mesures de sauvegarde.

1976 : Une première association de sauvegarde est créée par J.-P. Husson, actuellement délégué départemental, pour la Manche, de la Fondation du patrimoine. À son initiative, un dossier est déposé en vue du classement en site naturel et pittoresque, qui sera effectif en 1981.

2003 : Création de l'association Les Amis de l'île du Large-Saint-Marcouf, par Hughes Dupuy, qui prend la relève et, grâce à une organisation logistique très efficace, organise, chaque été, des chantiers de rénovation, avec le souci constant de concilier la sauvegarde et

mise en valeur de ce site exceptionnel avec son environnement.

2017 : À l'initiative des amis de l'île du Large Saint Marcouf, l'île est intégralement classée « Monument Historique » et est insérée dans le périmètre de la demande d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des plages du Débarquement.



Fortifications britanniques



Éric ENQUEBECQ,
Ancien magistrat,
membre de l'association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf

Pour toutes les questions d'ordre juridique, un groupe de travail réunit plusieurs administrateurs de l'association, sous la conduite d'Éric Enquebecq, administrateur et ancien magistrat.

Les années 2018 et 2019 auront vu ce que l'association n'avait pas encore connu : les actions judiciaires

Il s'agit de se défendre, d'abord contre des attaques qui révèlent l'état d'esprit, pas très ouvert, de certains, face à nos actions et orientations. Il s'agit aussi de contester des décisions administratives injustifiées et prises sans réelle concertation, voire avec un certain mépris pour notre association et de ce qu'elle représente.

Peut-être devrions-nous y voir la crainte que les orientations de l'association et ses objectifs suscitent chez certains défenseurs trop zélés de la protection de l'environnement.

Les amis de l'île du Large devant le Tribunal Correctionnel de Cherbourg

Le 26 mars dernier, le président de l'association a été cité à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Cherbourg pour atteinte portée à un site classé naturel entre septembre 2014 et septembre 2015.

La plainte, portée par la DREAL sur dénonciation du GONm, concernait des petits travaux de couvertures réalisés dans les règles de l'art sur l'annexe du bâtiment sémaphorique, permettant ainsi d'abriter les douches

Les péripéties juridiques et judiciaires de l'île du Large : un problème d'ouverture...

et toilettes pour les bénévoles des chantiers. En outre, ces travaux ont évité l'effondrement de ce bâtiment.

Initialement, cette plainte portait surtout sur la perturbation causée aux oiseaux (grillage de certaines meurtrières des cellules du fort abritant le matériel, fauche de l'herbe des zones de travail et de passage des chantiers, camping sur l'île des bénévoles des chantiers). Ces motifs n'ont pas été retenus, n'ayant pas d'incidences sur les oiseaux, aux dires d'experts, et le camping étant un hébergement de chantier.

Enfin, le tribunal a relaxé l'association le 23 avril.

Un recours contre l'arrêté du préfet de la Manche portant protection du biotope des îles saint Marcouf

Cet arrêté a été pris le 5 mars 2019 afin de créer une protection supplémentaire et interdit l'accostage et les débarquements sur l'île du Large du 1^{er} avril au 31 juillet.

L'interdiction d'accostage sur l'île de Terre n'est pas contestable étant une réserve ornithologique du Muséum d'Histoire Naturelle depuis longtemps.

En revanche, et comme le suggère le rapport de l'Inspection Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture, il est possible et nécessaire de conduire un projet sur l'île du Large qui concilie les dimensions patrimoniales et environnementales.

Sur le fond, l'association conteste plusieurs points, dont la justification scientifique de l'arrêté qui s'appuie sur les travaux du GONm¹, cette association se trouvant être juge et partie.

De même l'amalgame des deux îles est très surprenant et contestable, autant scientifiquement qu'administrativement, puisque celles-ci n'ont pas le même statut et que l'interdiction d'aborder l'île du Large a été prise uniquement pour des raisons de sécurité, ce qui a rendu l'île encore plus attractive aux oiseaux, bien entendu.



Aquarelle d'A. Brintsova, bénévole russe

Très récemment, le Préfet maritime a pris un arrêté instituant une zone interdite à la navigation autour de l'île de Terre mais qui n'englobe pas l'île du Large.

Sur la forme, et entre autres arguments, la façon dont cet arrêté a été préparé, et la "fausse" concertation, bien que réglementaire, qui a été organisée, est, pour le moins, très critiquable, entre autres raisons :

- la consultation publique par voie électronique a été annoncée seulement quinze jours après son lancement, probablement pour ne laisser qu'un très court délai de mobilisation et de réponse. Il aura fallu l'intervention d'élus (président de Conseil Départemental, de Région, et de parlementaires pour faire repousser la date limite de réponse) ;
- le rejet des résultats d'une pétition lancée spontanément par un de nos membres - il est vrai, extérieure à cette consultation - qui aboutissait, avec les participations de nos adhérents ayant fait part de leur opposition à ce projet par voie électronique, à un résultat très défavorable au projet préfectoral (1 496 avis opposés contre 754 favorables).

Les présidents de Conseil de département, de région ainsi que des parlementaires et maires du littoral ont

manifesté leur opposition à ce projet et nous tenons à les en remercier vivement.

Cet épisode montre bien comment une partie de l'administration d'Etat, ou du moins, certains de ses agents, considèrent les associations, leurs dirigeants, ainsi que les élus et, de fait, la population. Plus généralement on peut craindre qu'un certain militantisme écologique prime sur l'obligation de neutralité des agents de l'Etat, chez certains.

Un premier recours, dit administratif, a été déposé devant le ministre de l'Ecologie et de la Transition Solidaire. Ce recours a été rejeté « implicitement », c'est-à-dire uniquement par l'absence de réponse, sans aucune justification. C'est réglementaire...

L'association a donc déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Caen.

Pour autant, l'association, comme cela a été écrit au ministre de l'Environnement, reste ouverte à une vraie concertation, et à une approche de conciliation, avec le soutien des élus du territoire. C'est aussi cela l'ouverture vers une écologie réelle, efficace, parce que partagée.

¹ Groupement Ornithologique Normand



« Je viens d'ici » Très beau plaidoyer d'Hervé Morin, pour « sa » Normandie

en 144 pages de couleurs, de paysages, de sites et de monuments... dont l'île du Large Saint Marcouf. Photographies de Guillaume de Laubier.

Aux « Éditions des Falaises » à Rouen et dans toutes les bonnes librairies.

Association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf

Adhésions & Dons

Nous avons longtemps eu pour devise "une adhésion = un sac de chaux". Au-delà de l'apport financier, les adhésions fondent la crédibilité de l'association auprès de ses interlocuteurs et sa représentativité.

Tarifs des adhésions 2020

Les adhésions sont valables 1 an à la date d'anniversaire de leur enregistrement par l'association.

- Tarif individuel : 20 €
- Tarif couple : 30 €
- Tarif familles : couple 30 € + 10 € par enfant mineur, parent seul 20 € + 10 € par enfant mineur
- Tarif collectivités : 50 € (mairie, associations...)

Cette adhésion permet de participer aux votes en assemblée générale, mais pas aux membres de la collectivité ou de l'association de participer aux chantiers, ce qui requiert une adhésion individuelle pour des raisons d'assurance.

Adhésions en ligne (CB, Chèque, virement bancaire)

Nous avons mis en place la gestion des adhérents via le site HelloAsso, qui ne prélève pas de commission obligatoire sur les cotisations et fournit des services complémentaires comme l'édition de la carte d'adhérent et l'envoi des reçus fiscaux. Par défaut, il vous est proposé de verser un don à HelloAsso lors d'une adhésion, vous pouvez choisir d'accepter de verser cette somme, de la modifier, ou de ne rien verser.

Pour adhérer en ligne rendez-vous sur le site : <https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-l-ile-du-large-saint-marcouf/adhesions/adhesion-aism>

Adhésions par voie postale (chèque, virement bancaire)

Si vous ne souhaitez pas adhérer par internet, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion ou le recopier et nous le retourner lisiblement rempli avec votre chèque de cotisation. Pour les adhésions familiales, indiquez les noms et prénoms de tous les membres adhérents. Pensez à renseigner votre adresse courriel, qui constitue un moyen très efficace (et gratuit !) pour vous informer de la vie de l'association.

Dons

Vos dons permettront de nous aider à sauver l'île. En plus des bonnes volontés qui viennent apporter leur soutien chaque été, nous avons besoin de fonds pour aller plus loin. Une belle manière pour vous de poser une ou plusieurs pierres à l'édifice.

Défiscalisation des dons et adhésions

L'association étant reconnue d'intérêt général, les dons et adhésions sont défiscalisables à partir de 20 € à hauteur de 66 % dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale. Pour tout don ou adhésion dépassant 20 €, un reçu constituant le justificatif fiscal de votre don vous sera adressé par Hello Asso

Il existe également différentes formules concernant les entreprises.

Les dons d'entreprise à l'association permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, pris dans la limite de 5/1 000 du C.A. H.T. de l'entreprise.

Particulier ou entreprise, vous pouvez donner directement à l'association par l'intermédiaire du site HelloAsso ou par la « Fondation du Patrimoine » au profit du projet pour l'île du large Saint Marcouf qui, seule, ouvre droit à la défiscalisation de l'IFI.

Les Échos de l'Île du Large

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 – Reconnue d'intérêt général, J.O. du 13 décembre 2003

Siège social : **Marie de Carentan**
BP 201 – 50500 CARENTAN LES MARAIS

N° de SIRET : 503 864 282 00028

www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

Directeur de la publication : *Christian Dromard*

